



HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 10 avril 2025-

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 22

**Absents avec
procuration : 6**

**Absents sans
procuration : 1**

Votants : 28

Date de convocation : 28/03/2025

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
11/04/2025**

Présents : Magali PATINET, Dominique ALM, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER, Olivier CHAPRON, Nathalie CARLES-SALMON, Vincent SOUBIRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE, Laëtitia IMART.

Excusés avec procurations : Marie-Ange KOFFEL à Malika BENSOUICI, Orlane LABAT à Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA à Didier ZERBIB, Jérôme PUILLET à Philippe STREMLER, Elodie ALBA à Raphaël RIGACCI, Michel BOUTET à Vicky VALLIER.

Absents sans procuration : Jérôme BOUTELOUP.

Secrétaire : Françoise BARRERE

<p>N° DEL/2025-2-09</p> <p>Compte administratif 2024- Budget Principal de la ville</p>	<p>Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut [...] assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ».</p> <p>Magalie GRANDSIMON, Vice-Présidente de la commission finances, est désignée pour présider la séance concernant le vote de ce compte administratif, et fait une présentation du compte administratif 2024, dont les éléments généraux sont les suivants :</p>										
<p>COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA COMMUNE</p>											
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th style="width: 50%;">FONCTIONNEMENT</th> <th style="width: 50%;">INVESTISSEMENT</th> </tr> <tr> <td>Dépenses</td> <td>Dépenses</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td>Recettes</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice</td> <td>Résultat de l'exercice</td> </tr> <tr> <td>Report N-1</td> <td>Report N-1</td> </tr> </table>		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice	Report N-1	Report N-1
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT										
Dépenses	Dépenses										
Recettes	Recettes										
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice										
Report N-1	Report N-1										
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">6 672 742,03 €</td> <td style="width: 50%;">7 963 018,99 €</td> </tr> <tr> <td>7 962 627,57 €</td> <td>2 755 797,20 €</td> </tr> <tr> <td>1 289 885,54 €</td> <td>- 5 207 221,79 €</td> </tr> <tr> <td>4 533 575,89 €</td> <td>4 785 589,24 €</td> </tr> </table>		6 672 742,03 €	7 963 018,99 €	7 962 627,57 €	2 755 797,20 €	1 289 885,54 €	- 5 207 221,79 €	4 533 575,89 €	4 785 589,24 €		
6 672 742,03 €	7 963 018,99 €										
7 962 627,57 €	2 755 797,20 €										
1 289 885,54 €	- 5 207 221,79 €										
4 533 575,89 €	4 785 589,24 €										

N° DEL/2025-2-09			Résultat budgétaire avant restes à réaliser	- 421 632,55 €
			Restes à réaliser (recettes – dépenses)	1 042 230,82 €
	Résultat budgétaire	5 823 461,43 €	Résultat budgétaire après restes à réaliser	620 598,27 €
<u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u>				
D' approuver le compte administratif 2024 du budget principal, les recettes et dépenses étant réparties en chapitres conformément au document de présentation du CA et à la maquette budgétaire joints à la présente délibération.				
Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.				
		Le Maire, Jérôme BOUTELOUP		
Secrétaire de séance Françoise BARRERE				
				